



préjudice correspondant à chute d'arbre de 20m du à une tempête

Par **olivier peterschmitt**, le **11/07/2019** à **17:50**

bonjour,

suite à une tempête, 5 arbres (de 20m chacun grosso-modo) situé dans mon jardin ont été soit déraciné soit sectionné au niveau de leur tronc, soit ébranché au trois (donc on doit le couper).

mon assurance prend en compte l'abattage le dessouchage et l'enlevage de ces arbres.

je venais vers vous pour savoir comment évaluer le préjudice causé par la disparition de ces 5 arbres et donc la défiguration dudit jardin.

Merci.

Par **Chaber**, le **11/07/2019** à **18:54**

bonjour

Sauf convention contraire dans votre contrat aucune indemnisation

Par **youris**, le **11/07/2019** à **20:04**

bonjour,

seule votre assurance peut, en fonction de votre contrat répondre à votre question.

salutations